



VELOCE-CLUB SPINALIEN
fondé en 1888

La ROUTE VERTE

La cyclo sportive des Vosges
25^{ème} édition
Dimanche 5 mai 2024

Règlement particulier de l'épreuve

Article 1^{er} - Nature de la manifestation

Le Véloce-Club Spinalien organise au départ du site du Petit Champ de Mars, avenue Gambetta, à Épinal une épreuve cyclo sportive, le dimanche 5 mai 2024, sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme.

L'épreuve se déroule pendant l'organisation du festival des plaisirs tous vélos : « Enjoy Vélos Épinal ».

Deux circuits chronométrés sont proposés :

- La Grande Route Verte sur 161 km pour 3260 m de dénivelé positif. Départ fictif donné à 8h15.
- La Petite Route Verte sur 115 km pour 2060 m de dénivelé positif. Départ fictif donné à 8h45.

Cette épreuve est régie par les dispositions de la réglementation fédérale FFC, en particulier son titre XVI « Cyclisme pour tous », sauf dispositions contraires figurant au présent règlement.

Ces deux circuits sont inscrits au Trophée Label d'Or de la FFC.



À ces deux parcours sportifs, s'ajoute un troisième circuit, la DécouVerte, ouvert à tous, sans chronométrage ni classement sur une distance de 55 km pour 603 m de dénivelé positif. Départ fictif donné à 9h00.

Des SAS de départ seront aménagés sur le Petit Champ de Mars d'Epinal selon les critères de la FFC, afin d'accompagner tous les participants vers le point des départs réels situé à quelques kilomètres.



Article 2 - Conditions de participation

Les épreuves sont ouvertes aux cyclistes femmes et hommes, licenciés de toutes fédérations ou non-licenciés. Les cyclistes classés handisport sont autorisés à prendre le départ des 3 parcours.

- L'âge requis pour participer à la **G**rande **R**oute **V**erte est d'au moins **18 ans** révolus, à la date de l'épreuve.
- L'âge requis pour participer à la **P**etite **R**oute **V**erte est d'au moins **17 ans** révolus, à la date de l'épreuve (accord parental obligatoire pour les mineurs).
- La **D**écou'**V**erte est accessible dès l'âge de 15 ans (accord parental obligatoire pour les mineurs).

Le coureur qui s'inscrit s'engage à respecter :

- la réglementation FFC (particulièrement le chapitre 4 du titre XVI-cyclisme pour tous).
- le règlement particulier du Trophée Label d'Or FFC des cyclosporives.
- le présent règlement de l'épreuve. Il s'engage notamment à pratiquer de manière saine sa passion sportive, sans aucun produit ou substance dopant. Il s'engage par ailleurs à adopter une pratique cyclosporive responsable et à respecter l'esprit sportif et le fair-play.

Le coureur s'engage à accepter les sanctions prononcées pour tout manquement ou infraction au règlement, le cas échéant pénalités en temps ou exclusion de l'épreuve ou de la randonnée.

Le coureur qui s'inscrit certifie être correctement entraîné et totalement apte médicalement à participer à cette épreuve dont il assume pleinement les contraintes et les risques. Il accepte les conditions d'inscription et assume les risques inhérents à la participation à une telle épreuve (intempérie, conditions de circulation, accident entre participants, etc...).

Sur la Grande et la Petite Route Verte, les vélos seront uniquement de modèle « cadre traditionnel » et à force musculaire. Tous prolongateur et guidon type triathlète est interdit.

Sur la Décou'Verte, les vélos électriques sont autorisés.

Le port du **casque rigide à coque** homologué est **obligatoire** pour tous, sur la totalité des trois parcours et pendant les trajets de transition, sous peine d'exclusion du participant.

Le port de gants est fortement conseillé.

Pour s'assurer d'être correctement vu par les autres usagers de la route, un équipement lumineux est également recommandé, principalement à l'arrière du vélo. Il sera rouge à l'arrière et blanc à l'avant.

Il est également recommandé aux participants de prendre la route avec un téléphone mobile chargé.

Le participant décharge l'organisateur, le Véloce-Club Spinalien, de toutes responsabilités, dommages et intérêts qu'il pourrait avoir à l'encontre de ce dernier eu égard à sa participation à cette épreuve.

Article 3 - Inscriptions

Les inscriptions sont faites soit :

- en ligne, directement sur le site <https://enjoyvelos.com/inscriptions/>
- sur place à l'espace inscriptions situé Espace Cours à Épinal.

Horaires d'ouverture des inscriptions :

- o Vendredi 3 mai de 14h30 à 19h00
- o Samedi 4 mai de 8h00 à 19h00
- o Dimanche 5 mai de 06h30 à 08h15

Les paiements peuvent être effectués par carte bancaire Visa, Eurocard, MasterCard, American Express, chèque ou espèces (prévoir l'appoint).

L'inscription comprend impérativement :

- Pour les participants à la Petite et la Grande Route Verte :
 - **pour les détenteurs d'une licence FFC, FF Triathlon, UFOLEP et FSGT** : une copie de la licence. **Seules** les licences avec la mention « compétition, mention cyclisme », délivrées avec certificat médical ou questionnaire médical, sont valables.
 - **pour les non licenciés, pour les licenciés des fédérations citées à l'alinéa précédent avec licence « non-compétitive » et les licenciés de toutes les autres fédérations et des fédérations étrangère** : un certificat médical de non contre-indication à la pratique du **cyclisme en compétition** de moins de un an à la date de l'événement et une copie recto verso de la carte d'identité en cours de validité ou double page du passeport valide.
 - **Pour les participants inscrits en catégorie handisport**, aux conditions ci-dessus, s'ajoute la présentation de la licence FFH ainsi que le certificat de classification.
- Pour les participants à la Décou'Verte :

Aucune licence ni certificat médical n'est nécessaire, le participant doit s'assurer d'être médicalement apte à participer à une randonnée cycliste.

Pour des raisons de sécurité, l'inscription est personnelle et nominative ; elle ne peut être ni échangée, ni cédée. Tout engagement est ferme et définitif ; aucun remboursement ne sera effectué. À ce titre, une pièce d'identité avec photographie vous sera demandée au retrait de votre dossard.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Dossards : L'inscription donne droit à l'attribution chronologique d'un numéro de dossard ou/et de plaque de guidon. Le retrait est effectué aux conditions de l'article 11. Aucun dossard ou plaque de guidon n'est transmis par courrier. L'inscription à la Petite ou la Grande Route Verte donne également droit à l'attribution un lot.

L'organisation se réserve le droit de limiter le nombre de participants et de suspendre les inscriptions, si besoin, le moment venu.

Article 4 - Tarifs

Aucun frais d'inscription supplémentaire n'est à prévoir.

	Jusqu'au 07 février	Du 08 février au 21 avril	À partir du 22 avril	Repas à l'arrivée
	(par personne)	(par personne)	(par personne)	(par personne)
<u>Petite Route Verte</u> <u>Grande Route Verte</u>				
Tarifs de base pour tous	36 €	41 €	44 €	15 €
Remises				
Licencié(e)s FFC	- 5 €	- 5 €		
Féminines	- 3 €	- 3 €		
Groupes de 10 (1 seul paiement)	- 4 €	- 4 €		
<u>La Décou'Verte</u>				
Tarif unique	10 €	15 €	15 €	15€

Repas accompagnants (à réserver) : 20 € adultes ; 15 € enfants (jusqu'à 12ans)

Article 5 - Mesures d'ordre et services

La participation à l'épreuve s'effectue dans le strict respect de la réglementation de circulation sur la voie publique :

- **Code de la route** : utilisation **uniquement de la partie droite de la route, respect de la signalisation routière...**

- Le cas échéant, arrêtés préfectoraux et municipaux portant sur tout ou partie du parcours.

Le coureur qui ne respecte pas ces mesures de sécurité pourra être exclu de la course par les organisateurs.

Chaque participant doit avoir sa propre **assurance individuelle accident et responsabilité civile**.

Sur chacun des deux circuits cyclosportifs, une assistance médicale particulière (ambulance et médecin) sera présente en liaison avec le SAMU et le PC course. Les services de secours devront pouvoir trouver rapidement les informations médicales de première nécessité concernant le participant (version papier ou n° « ICE » sur mobile).

Tous les carrefours dont la sécurité l'exige seront sécurisés par des signaleurs, jusqu'à la fin de protection de course telle que définie ci-dessous. Consulter le tableau des horaires limites au départ si nécessaire.

De nombreux motards seront répartis sur l'ensemble des 3 parcours, ils compléteront les dispositifs aux intersections et assureront la sécurité des participants entre ces points.

Assistance

Le coureur assure son propre dépannage mécanique (crevaisson, bris de chaîne, de câble...).

Les voitures suiveuses sont interdites. Tout engagé ayant un véhicule personnel d'assistance sera disqualifié.

Un véhicule de direction du Véloce-Club Spinalien s'assurera de la pose des signalisations horizontales et verticales et de la bonne mise en place des signaleurs environ 30 minutes avant le passage des premiers participants. Chacun des parcours cyclosportifs sera précédé par une voiture de direction et suivi par une voiture de clôture (vitesse de 24 km/h). Un dernier véhicule, de type mini-bus avec remorque à vélo (voiture balai), sera chargé de récupérer les coureurs qui ne pourraient pas rejoindre Epinal par leur propre moyen. Vitesse de la voiture balai réglée à 20 km/h.

Les participants de la Décou'Verte, bénéficieront de la protection des signaleurs aux intersections et de la voiture balai, le cas échéant, dans la limite des places restantes dans le véhicule.

Article 6 - Respect de l'environnement

Tous les déchets (emballages alimentaires, chambres à air usagées...) seront conservés et ramenés par les coureurs dans les zones de collecte mises à la disposition des coureurs au départ, à l'arrivée et aux postes de ravitaillement. Le tri des déchets devra être appliqué à tout moment.

Tout coureur devra se conduire avec correction, dignité, hygiène et discrétion lors d'obligations d'aisance, même en pleine nature.

Article 7 - Ravitaillements et fin de protection de course

2 points de ravitaillements sont mis à la disposition des coureurs : [positions à voir sur le tracé](#).

Les participants y trouveront de l'eau et des boissons diverses et des denrées solides sucrées et salées.

Les participants ralliant les ravitaillements à une vitesse inférieure ou égale à 24 km/h ne bénéficient plus de la sécurisation des carrefours sur le reste du parcours. Ils peuvent poursuivre l'épreuve - qui est fléchée - mais doivent prendre toutes les précautions nécessaires à chaque carrefour. Ils restent suivis par la voiture balai **jusqu'à la vitesse minimale de 20 km/h.**

Article 8 - Arrivée

L'arrivée se situe à proximité du Petit Champ de Mars, rue Abbel Ferry ; un goulot d'étranglement est aménagé afin de faciliter les classements.

Le classement est électronique, les plaques de guidons ou de tige de selle sont équipées de puces, et devront être posées exactement tel qu'indiqué avant le départ, sans pli.

S'il en a fait le choix lors de son inscription, chaque participant reçoit un ticket repas (tarif à l'article 4) en même temps que son numéro de participant, il lui permet de bénéficier d'un repas chaud servi dans l'espace du Véloce-Club Spinalien sur le site du salon Enjoy Vélos Epinal.

Une fois la ligne d'arrivée franchie, le coureur n'est plus sous la responsabilité de l'organisateur. En particulier, le retour sur les parkings se fait sous la responsabilité du coureur.

La ligne d'arrivée fermera à 17h. Les coureurs auront toutefois la possibilité d'arriver après cet horaire.

Article 9 - Récompenses

La remise des récompenses se déroule sur le site du salon Enjoy Vélos Epinal, au Petit Champ de Mars à Epinal dès 16h00.

Les résultats seront consultables en live puis sur le site du chronométrateur (<https://www.m-chrono.fr/résultats>) dès la fin de la course. Ils seront affichés au fil des arrivées sur la ligne d'arrivée. Ils seront ensuite partagés sur nos réseaux sociaux, notre site internet et sur le site Vélo Vert le jour même.

Catégories récompensées pour chacun des deux circuits cyclosporifs comptant pour le Trophée Label d'Or :

Classement scratch femmes et hommes

Femmes		Hommes	
Catégories	Age	Catégories	Age
F1	18/34 ans	M1	18/34 ans
F2	35/39 ans	M2	35/39 ans
F3	40/44 ans	M3	40/44 ans
F4	45/49 ans	M4	45/49 ans
F5	50/54 ans	M5	50/54 ans
F6	55/59 ans	M6	55/59 ans
F7	60/64 ans	M7	60/64 ans
F8	65 ans et +	M8	65 ans et +
HF	Handisport Femme	HH	Handisport Homme

Article 10 - Droit à l'image

En participant à cette manifestation, le coureur accepte que l'organisation et Chlorobike puissent utiliser son image, photo, vidéo pour la promotion de l'épreuve, du club Véloce-Club Spinalien et d'Enjoy Vélos Épinal, sur tout support de son choix (vidéo, journaux, réseaux sociaux...).

Article 11 - Accueil et services

Retrait des dossards

Le retrait des dossards s'effectue sur le site du salon Enjoy Vélos Épinal, à l'Espace Cours, situé à proximité du Petit Champ de Mars d'Épinal. Une pièce d'identité sera demandée à tous les participants.

Les horaires d'ouverture de l'espace inscriptions sont les suivants :

- Vendredi 3 mai de 14h30 à 19h00
- Samedi 4 mai de 08h00 à 19h00
- Dimanche 5 mai de 06h30 à 08h15

Repas

Après l'arrivée, un **repas chaud est servi à chaque participant**, qui en aura passé commande avec son inscription au prix indiqué à l'article 4.

Les accompagnants peuvent également bénéficier du même repas, sous réserve de l'avoir réservé et réglé au plus tard, lors de l'engagement du coureur, au prix indiqué à l'article 4.

Il sera servi sous la forme d'un plateau repas.

Hébergement

La ville d'Épinal, son Office du Tourisme et l'association des hôteliers d'Épinal offrent de nombreuses possibilités d'hébergement.

Renseignements auprès de l'office du tourisme :

Epinal Tourisme 6 place St Goëry 88000 EPINAL
<https://www.tourisme-epinal.com/> Tel : +33 (0)3 29 82 53 32

Parkings : Différents parkings d'accueil sont situés sur et à proximité du site des départs et arrivées.

Sanitaires : Des toilettes seront à la disposition des coureurs à proximité de l'arrivée. Leur localisation sera matérialisée.

Douches : Des douches seront à disposition des coureurs à proximité de l'arrivée. Leur localisation sera matérialisée.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement si les circonstances les y obligent.

*Adopté par le Conseil d'Administration du Véloce-Club Spinalien
à Epinal, le 15 décembre 2023*

Indice C : modification de l'article 3 sur la nécessité du certificat médical selon les dernières informations de la FFC, en attendant d'éventuelles nouvelles mesures plus favorables.

